



**PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Accord régional de relance sur la période 2021-2022

Entre

L'État, représenté par M. Pierre POUËSSEL, Préfet de la région Centre-Val de Loire,

Et

Le Conseil régional Centre-Val de Loire (ci-après « le Conseil régional »), représenté par M. François BONNEAU, son Président.

PREAMBULE

La crise sanitaire, puis économique et sociale, provoquée par l'épidémie de Covid-19 constitue un événement sans précédent dans l'histoire récente de notre pays.

Tout en mettant tout en œuvre pour juguler la progression de la maladie, les pouvoirs publics se sont engagés depuis le début de la crise pour limiter les effets du ralentissement de l'activité économique, venir en aide aux secteurs les plus touchés, soutenir l'emploi et accompagner les personnes les plus précaires. En région Centre-Val de Loire, cela s'est traduit dès le mois de mars par une action conjointe de l'État et du Conseil régional pour apporter un appui financier exceptionnel aux entreprises, aux collectivités, aux associations et aux citoyens.

L'État a notamment créé fin mars un fonds de solidarité à destination des petites entreprises, abondé par le Conseil régional à hauteur de 15,387 M€, qui a déjà bénéficié en Centre-Val de Loire à plus de 52 000 entreprises, pour un montant de 277,8 M€ d'aides. Le dispositif d'activité partielle continue de jouer un rôle très important dans la préservation de l'emploi et des compétences et a déjà permis d'indemniser plus de 64 000 entreprises en région, soit, au plus fort de la crise, jusqu'à 200 000 salariés par mois. À travers les prêts garantis par l'État, plus de 18 800 entreprises du Centre-Val de Loire ont reçu un soutien de trésorerie, pour un total supérieur à 2,9 Md€.

L'appel à projets « Stop Covid », lancé par l'État et le Conseil régional, a bénéficié à 12 entreprises, le plus souvent localisées dans des communes de taille modeste et assez fréquemment dans des bassins d'emplois ruraux. Une part importante des lauréats sont des entreprises reconnues dans un autre domaine d'activité (mécanique, électronique, par exemple) auxquelles l'appel à projets aura permis de se diversifier dans le secteur sanitaire.

La mobilisation de l'État s'est également manifestée par un soutien accru de ses opérateurs, notamment via les dispositifs mis en œuvre par Bpifrance, la Banque des territoires ou l'Ademe, et les plans de reprise des agences de l'eau.

En complément de sa participation au fonds de solidarité de l'État, le Conseil régional a instauré dès le mois de mai, avec la Banque des territoires, un dispositif d'avances remboursables à destination des petites entreprises, le fonds « Renaissance », doté de 12,5 M€.

Afin de relancer l'activité économique et d'investir dans les compétences et les secteurs stratégiques de demain, l'État a lancé le 3 septembre 2020 le plan « France Relance », doté de 100 Md€ pour la période 2020-2022, et dont la mise en œuvre a déjà débuté. Outre l'ensemble des mesures liées au soutien à l'emploi et au plan « 1 jeune 1 solution », plusieurs appels à projets nationaux ont été lancés pour soutenir des projets industriels dans les territoires – 27 entreprises de la région en ont déjà été désignées lauréates – ou dans le cadre des plans de soutien aux filières automobile et aéronautique, dont 29 entreprises de la région ont déjà bénéficié. Une entreprise du Centre-Val de Loire, spécialisée dans l'agroalimentaire, a en outre été sélectionnée au titre de l'appel à projets « Résilience ». De nombreux autres dispositifs nationaux sont actuellement en cours de déploiement et permettront de soutenir un grand nombre d'acteurs économiques dans les prochaines années. De même, l'État a mobilisé en 2020 une enveloppe exceptionnelle de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) de 15,8 M€ à destination des collectivités locales en région, en complément de la dotation annuelle de 21,6 M€.

Au niveau régional, le Conseil régional s'est engagé dans plusieurs actions de relance en mobilisant l'ensemble de ses contrats d'appui aux projets (CAP) et, en s'appuyant sur Bpifrance, en proposant un CAP Rebond pour un montant de 5,3 M€.

Au-delà de ces dispositifs financiers, les services de l'État en région et les services du Conseil régional ont mis en œuvre, dès le printemps 2020, des actions de pilotage conjointes pour soutenir l'activité économique, à travers notamment la constitution d'une cellule régionale agricole et d'une cellule régionale de crise, une forte mobilisation en faveur du secteur du bâtiment et des travaux publics, ainsi que la signature d'un pacte économique régional et social avec une trentaine d'organisations professionnelles, les chambres consulaires et des organisations syndicales. Grâce à ces travaux, des habitudes collectives de concertation, de partage de l'information et de coordination ont été prises.

Animés par une volonté commune de poursuivre et de renforcer le partenariat qu'ils ont développé depuis le début de la crise liée à la Covid-19, l'État et le Conseil régional ont décidé de s'engager dans un accord régional de relance pour la période 2021-2022.

1. Objectifs de l'accord

L'accord régional de relance vise à la fois à répondre aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire et à conforter l'évolution vers une société plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

À cette fin, l'État et le Conseil régional s'engagent à mobiliser des moyens renforcés sur la période 2021-2022 pour soutenir et accompagner les projets et actions contribuant :

- au renforcement de la compétitivité et de l'attractivité de la région Centre-Val de Loire ;
- au renforcement de la cohésion territoriale et sociale ;
- à l'accélération de la transition écologique.

Ces trois grands objectifs de l'accord régional de relance entrent en résonance avec les trois axes stratégiques du contrat de plan État-Région 2021-2027 (CPER), qui permettra de consolider la transition écologique, économique et solidaire de la région à moyen terme.

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE), qui seront élaborés à l'échelle d'une intercommunalité (métropole ou agglomération), d'un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) ou d'un regroupement d'intercommunalités correspondant à un Pays ou à un bassin de vie, auront vocation à accélérer la mise en œuvre de la relance au plus près des territoires et des acteurs de la région.

2. Engagements conjoints

Dans le cadre de la relance, l'État et le Conseil régional s'engagent à apporter un soutien financier exceptionnel sur la période 2021-2022, en faveur des opérations et projets permettant de répondre aux enjeux thématiques identifiés ci-après.

Les montants mentionnés dans le présent accord sont donnés à titre indicatif et dépendront du nombre et de la qualité des projets finalement proposés par les acteurs de la région, ainsi que du rythme de consommation des crédits en ce qui concerne l'État. Ces montants sont additionnels aux crédits contractualisés et valorisés dans le cadre du CPER.

Pour certaines thématiques, une liste fermée et précise de projets qui pourront bénéficier du soutien exceptionnel lié à la relance a été identifiée : ces projets sont mentionnés explicitement dans l'accord et font l'objet de l'annexe 1. Les montants sont présentés à titre indicatif et le financement de ces projets sera conditionné à leur réalisation rapide.

Pour les autres thématiques, la sélection des projets se fera dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance, selon des modalités propres à chaque mesure. Ces modalités de sélection sont précisées dans le présent accord lorsqu'elles sont d'ores et déjà connues.

a) Renforcement de la compétitivité et de l'attractivité du territoire régional

Développement économique

Le quatrième programme d'investissements d'avenir, dit « PIA 4 », s'articule autour de trois objectifs qui guideront les choix d'investissements : la transition écologique, la compétitivité de notre économie et la création d'emplois durables, ainsi que la résilience et la souveraineté de nos modèles d'organisation socio-économiques. Pour ce faire, conformément aux engagements nationaux pris dans l'accord de partenariat État-Régions du 28 septembre 2020, le PIA 4 est constitué d'un volet régionalisé visant notamment à accompagner les entreprises dans leurs démarches d'innovation au plus près des territoires. Le volet régionalisé du PIA 4 fait l'objet d'un financement selon une règle de parité entre l'État et le Conseil régional.

Afin de tenir compte des besoins supplémentaires induits par la relance, l'État et le Conseil régional mobiliseront chacun 11 448 000 € dans le cadre du PIA 4 régionalisé au cours des années 2021-2022. Cette enveloppe de 22 896 000 € est incluse dans les engagements pris par l'État et le Conseil régional sur le PIA 4 régionalisé dans le CPER Centre-Val de Loire 2021-2027 (38 158 838 € au total).

Le Conseil régional prévoit en outre de contribuer au renforcement des fonds propres des PME à hauteur d'1 M€ et de soutenir le développement d'un écosystème pour la transition écologique et numérique des entreprises à hauteur de 450 000 €.

Le Conseil régional accompagnera également la relance dans le secteur du tourisme à hauteur de 2 M€ par son

soutien à des projets permettant un regain d'attractivité des sites touristiques. Parallèlement, dans le cadre de la relance, l'État a créé un fonds de soutien au tourisme durable, géré par l'Ademe, pour soutenir le développement ou l'adaptation d'activités de restauration durable, ainsi que la transition écologique des hébergements touristiques (rénovation énergétique, économie circulaire). Ce fonds de soutien est géré au niveau national.

Thématique	Montants indicatifs des crédits État	Montants indicatifs des crédits du Conseil régional
<i>PIA 4 régionalisé 2021-2022 (CPER 2021-2027)</i>	11 448 000 €	11 448 000 €
Renforcement des fonds propres des PME	-	1 000 000 €
Tourisme	-	2 000 000 €
Écosystème pour la transition écologique et numérique des entreprises	-	450 000 €

Emploi/Formation

Pour faire face à l'augmentation attendue du chômage des jeunes et aux besoins du tissu économique de la région, l'État abonde le pacte régional d'investissement dans les compétences grâce à une enveloppe de 27 181 000 € destinée à financer des formations qualifiantes pour les jeunes.

Afin d'inciter les demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, à s'orienter vers la formation, les rémunérations des stagiaires de la formation professionnelle sont revalorisées pour un montant total de 8 467 567 € dans la région.

Thématique	Montants indicatifs des crédits État	Montants indicatifs des crédits du Conseil régional
PIC – Parcours qualifiant pour les jeunes	27 181 000 €	-
Revalorisation de la rémunération des stagiaires - adultes	4 699 278 €	-
Revalorisation de la rémunération des stagiaires - jeunes	3 768 289 €	-

Enseignement supérieur

L'État a décidé d'engager un vaste programme de rénovation énergétique des bâtiments publics d'enseignement supérieur visant à soutenir le secteur de la construction, à réduire l'empreinte énergétique des bâtiments et à renforcer l'attractivité des sites ainsi rénovés. En région Centre-Val de Loire, l'Etat financera ainsi la rénovation de 15 bâtiments, appartenant au CROUS d'Orléans-Tours, aux universités d'Orléans et de Tours, à l'INSA (sites de Blois et de Bourges), au CNRS et à l'INRAE, pour un montant total de 35,8 M€.

Thématique	Montants indicatifs des crédits État	Montants indicatifs des crédits du Conseil régional
Rénovation énergétique des bâtiments d'enseignement supérieur	35 850 261 €	-

Transition numérique

L'État prévoit de financer à hauteur de 718 000 € le développement des ressources pédagogiques numériques. Celui-ci permettra non seulement de faire face aux enjeux sanitaires, mais aussi d'accroître durablement et significativement l'accessibilité des formations pour les plus jeunes dans l'enseignement supérieur.

Thématique	Montants indicatifs des crédits État	Montants indicatifs des crédits du Conseil régional
Ressources pédagogiques numériques	718 000 €	-

b) Renforcement de la cohésion territoriale et sociale

Santé

Dans le cadre du Ségur de la Santé, l'État prévoit de financer les projets hospitaliers prioritaires et les investissements ville-hôpital en région à hauteur de 79 050 667 €.

S'agissant des investissements hospitaliers, une première tranche de crédits à hauteur de 23 M€ sera notifiée aux établissements de santé de la région Centre- Val de Loire début 2021. Ces crédits comportent 17 M€ destinés aux investissements courants pour l'ensemble de la région, auxquels s'ajoutent 6 M€ au titre de l'aide à la réduction des inégalités territoriales de santé, ciblés sur les départements du Cher et de l'Indre.

Le Ségur de la Santé a également fixé comme objectifs le doublement des entrées dans les instituts de formation d'aides-soignants (IFAS) au niveau national d'ici 2025, ainsi que l'augmentation de 20 % des entrées dans les instituts de formation de soins infirmiers (IFSI).

Afin d'accompagner cette hausse, l'État prévoit de mobiliser, en région Centre-Val de Loire, 4 884 180 € pour financer les formations d'aides-soignants et 3 414 000 € pour les formations d'infirmiers.

Le Conseil régional Centre-Val de Loire s'est engagé depuis de nombreuses années à assurer la modernisation et l'adaptation de l'outil de formation dans les domaines du sanitaire et du social. Plus récemment, et compte tenu de la situation particulièrement tendue sur la plan de l'offre médicale et paramédicale, la collectivité a pris la décision d'accroître le nombre de professionnels de santé formés sur son territoire.

Afin de financer les places en IFSI et IFAS créées dans la cadre du Ségur, en fonctionnement et en investissement, le Conseil régional mobilisera l'ensemble des crédits de l'Etat au titre de la relance, soit 8 298 180 €, dans le cadre d'une fongibilité des deux enveloppes IFSI et IFAS. La trajectoire précise du nombre de places à créer en infirmiers diplômés d'Etat et en aides-soignants sera précisée conjointement par le Conseil régional et l'agence régionale de santé, en veillant aux capacités d'accueil des établissements (locaux, mais aussi matériels, formateurs et terrains de stages). Le Conseil régional mobilisera de son côté les crédits complémentaires au financement de ces formations et à l'adaptation des structures d'enseignement.

Compte tenu du caractère inadapté des locaux de l'IFSI-IFAS de Châteauroux, tant sur le plan des fonctionnalités que des surfaces disponibles, le Conseil régional va implanter un nouvel établissement au sein de l'ancienne usine Balsan. Ce projet sera lancé en début d'année 2021 et sera dimensionné pour pouvoir accueillir trois promotions de 120 étudiants infirmiers et 90 apprenants aides-soignants, soit un total de 450 apprenants à terme. Il intégrera les évolutions pédagogiques en cours et le développement du numérique dans les pratiques pédagogiques et professionnelles. Le coût du projet est estimé à 7,8 M€ HT et sera livré pour la rentrée 2024.

L'État et le Conseil régional financeront l'agrandissement de l'IFSI-IFAS de Châteauroux à hauteur, pour l'État, de 2 M€ au titre de l'enveloppe exceptionnelle du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), et de 5,8 M€ pour le Conseil régional.

Le Conseil régional prévoit de financer la création de maisons de santé pluriprofessionnelles et de centres de santé à hauteur de 2,3 M€ dans le cadre de la relance. Ces projets seront également accompagnés par l'État et le Conseil régional dans le cadre du contrat de plan État-Région Centre-Val de Loire à hauteur de 12 M€.

Thématique	Montants indicatifs des crédits État	Montants indicatifs des crédits du Conseil régional
Ségur de la santé – Investissements publics	79 050 667 €	-
Création de places en IFAS	4 884 180 €	1 178 100 €
Création de places en IFSI	3 414 000 €	3 408 000 €
IFSI-IFAS de Châteauroux	2 000 000 €	5 800 000 €
Maisons de santé pluriprofessionnelles – centres de santé	-	2 300 000 €

Cohésion du territoire

L'État prévoit de consacrer 6 324 053 € à la résorption des friches ou à la transformation de foncier déjà artificialisé (hors reconversion des friches pollués issues d'installations ICPE ou de sites miniers, qui relèvent

d'un appel à projets national de l'Ademe). Ces crédits serviront, pour l'essentiel, à équilibrer des opérations d'aménagement déficitaires et, à titre plus exceptionnel, à financer des études ou des travaux spécifiques tels que des démolitions. Les projets seront sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets régional, qui devrait être publié d'ici la fin de l'année 2020.

L'État financera, au titre de l'enveloppe exceptionnelle du FNADT :

- le campus d'enseignement supérieur par apprentissage de Lahitolle, à Bourges (18), à hauteur d'1,3 M€ ;
- la création de la Maison internationale de la cosmétique, à Chartres (28), à hauteur de 2 M€.

En outre, l'État prévoit d'engager 20 M€ de dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement local (DSIL) sur les projets portés par les communes et intercommunalités sur des actions de relance portées par les territoires dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE).

Le Conseil régional a prévu de soutenir, à hauteur de 6 324 053 €, des projets de recyclage foncier (via la résorption de friches), mais également de susciter et accompagner des projets de renaturation d'espaces urbanisés, ainsi que des programmes d'aménagements urbains concourant à la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour soutenir la mise en place de programmes intégrés de revitalisation s'inscrivant dans les dispositifs Action Cœurs de Ville et Petites Villes de demain, le Conseil régional prévoit une enveloppe de 8 M€.

Thématique	Montants indicatifs des crédits État	Montants indicatifs des crédits du Conseil régional
Densification et renouvellement urbain – Fonds friches	6 324 053 €	6 324 053 €
Revitalisation des centres villes	-	8 000 000 €
Campus d'enseignement supérieur par apprentissage - Lahitolle (Bourges - 18)	1 318 919 €	-
Maison internationale de la cosmétique (Chartres - 28)	2 000 000 €	-
DSIL exceptionnelle	20 000 000 €	-

Inclusion numérique

L'État et le Conseil régional mettent en œuvre depuis plusieurs mois la stratégie nationale pour un numérique inclusif. Pour accélérer son déploiement, l'État participera au financement de nouveaux médiateurs numériques pendant deux ans et soutiendra la création de lieux de proximité en plus grand nombre, ouverts à tous et proposant des activités numériques. Un appel à manifestation d'intérêt national a été lancé le 17 novembre 2020 pour les collectivités et les structures locales qui souhaitent accueillir des médiateurs.

Thématique	Montants indicatifs des crédits État	Montants indicatifs des crédits du Conseil régional
Inclusion numérique	7 000 000 €	-

Culture

Dans le cadre de la relance, l'État financera :

- des travaux de restauration des cathédrales de Bourges (18), Chartres (28) et Orléans (45) pour un montant total de 11 900 000 € (plan cathédrale) ;
- des travaux de restauration du château royal d'Amboise (37) et des châteaux de Châtillon-sur-Indre (36) et Vendôme (41) pour un montant total de 3 728 820 € (monuments historiques n'appartenant pas à l'État) ;
- la rénovation des archives départementales du Loiret (45) pour un montant de 4 357 836 € ;
- une quinzaine de projets de transition écologique des équipements des institutions de création (théâtre, danse, musique, arts visuels).

Des précisions sur le contenu de ces projets sont apportées en annexe 1 du présent accord.

L'État, à travers le Centre des monuments nationaux, financera également 2 M€ de travaux de restauration en faveur de monuments historiques qui lui appartiennent.

Dans une logique d'aménagement du territoire et de complétude du maillage en équipements culturels structurants, le Conseil régional soutiendra financièrement, à hauteur de 4 M€, les initiatives en matière de lieux de diffusion culturelle et artistique ou de valorisation de sites patrimoniaux.

Par ailleurs, le partenariat avec la Fondation du Patrimoine constitue un axe majeur de l'intervention du Conseil régional en matière de soutien au petit patrimoine pour lequel il consacrera 1 M€. Enfin, des investissements importants seront par ailleurs consentis afin d'assurer la mise en œuvre de nouvelles tranches de restauration sur le domaine régional de Chaumont-sur-Loire à hauteur de 3 M€.

Thématique	Montants indicatifs des crédits État	Montants indicatifs des crédits du Conseil régional
Plan cathédrales	11 900 000 €	
Investissements dans les équipements patrimoniaux	4 357 836 €	4 000 000 €
Restauration des monuments historiques (hors État)	3 728 820 €	-
Restauration des monuments historiques (Centre des monuments nationaux)	2 000 000 €	-
Fonds de transition écologique des institutions de création en région	1 300 000 €	-
Maillage du territoire en équipements culturels	-	4 000 000 €

Sports

À l'instar de la culture, le Conseil régional, dans une logique d'aménagement du territoire, soutiendra à hauteur de 5 M€ les initiatives permettant de compléter le maillage en équipements sportifs structurants et en piscines.

Thématique	Montants indicatifs des crédits État	Montants indicatifs des crédits du Conseil régional
Maillage équipements sportifs et piscines	-	5 000 000 €

c) Accélération de la transition écologique

Rénovation énergétique des bâtiments

Le secteur des bâtiments (résidentiel et tertiaire) est responsable du quart des émissions de gaz à effet de serre en France. Il constitue la première source de consommation d'énergie finale en région. En intervenant sur les bâtiments publics pour réduire leur empreinte énergétique et environnementale, il s'agit aussi de moderniser des lieux de vie collective, de diminuer la facture énergétique et d'apporter un gain de confort pour les usagers et les agents.

L'État prévoit ainsi de financer la rénovation énergétique des bâtiments publics pour un montant total de 40,6 M€, dont environ :

- 25,6 M€ pour les bâtiments des communes et intercommunalités ;
- 15 M€ pour les bâtiments des Conseils départementaux.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance national, une enveloppe de 600 M€ sera répartie entre les régions selon un critère démographique, et son affectation à des projets liés au plan de relance (qui pourront concerner entre autres la rénovation énergétique) fera l'objet d'une discussion entre le préfet de région et le président du Conseil régional.

Le Conseil régional interviendra en outre à hauteur de 15 M€ selon les modalités du Plan régional d'isolation des bâtiments publics et du logement social.

Seront privilégiées les rénovations permettant un gain important en matière de performance énergétique et pouvant être rapidement mis en œuvre.

Thématique	Montants indicatifs des crédits État	Montants indicatifs des crédits du Conseil régional
Rénovation énergétique des bâtiments publics (hors État)	40 619 601 €	15 000 000 €

Sensibilisation aux enjeux climatiques

Le Conseil régional prévoit de financer des opérations de sensibilisation aux enjeux climatiques pour un montant total de 550 000 €, notamment :

- la mise en place d'un budget participatif pour le climat afin de soutenir des opérations qui contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique, soit par l'atténuation, soit par l'adaptation ;
- le déploiement d'une action de mobilisation de la jeunesse pour le climat s'appuyant notamment sur des actions de formation et mobilisant les services civiques ou volontaires pour climat.

Thématique	Montants indicatifs des crédits État	Montants indicatifs des crédits du Conseil régional
Climat	-	550 000 €

Agriculture/Alimentation

L'Etat et le Conseil régional pilotent conjointement la politique régionale sur l'alimentation. La crise sanitaire a souligné l'importance de la souveraineté alimentaire et d'un accès local à une alimentation de qualité. L'agriculture et l'alimentation de proximité permettent en outre d'augmenter la valeur ajoutée de l'amont à l'aval de la chaîne de production agro-alimentaire. Ces constats incitent à promouvoir une diversification des productions et des activités de transformation liées à l'alimentation.

Dans cet objectif, l'État et le Conseil régional souhaitent renforcer le déploiement des projets alimentaires territoriaux (PAT), fondés sur des partenariats entre tous les acteurs de l'alimentation (producteurs, transformateurs, collectivités territoriales, associations, citoyens...). Ces PAT requièrent une animation territoriale importante et des investissements dans des outils de transformation (légumeries, ateliers de transformation, abattoirs, etc.).

L'État et le Conseil régional prévoient d'y consacrer 4,25 M€ chacun dans le cadre de la relance. Les critères d'éligibilité et de sélection des projets sont en cours de définition.

Thématique	Montants indicatifs des crédits État	Montants indicatifs des crédits du Conseil régional
Projets alimentaires territoriaux	4 250 000 €	4 250 000 €

Biodiversité

Pour lutter contre l'érosion de la biodiversité dans les territoires, l'État prévoit de financer, à hauteur de 2 975 555 € :

- des opérations de restauration écologique (restauration des milieux naturels, rétablissement de la continuité écologique, etc.) ;
- des opérations de restauration des milieux et d'infrastructures (notamment pour l'accès au public) dans les espaces protégés, tels que les réserves naturelles et les parcs naturels régionaux.

Les financements de l'État seront notamment mobilisés à la suite d'appels à projets des agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne et de l'Office français de la biodiversité.

Le Conseil régional mobilisera également 2 975 555 € en faveur d'études et d'aménagements permettant la préservation ou la reconstitution des trames vertes et bleues identifiées dans les territoires, ainsi que d'aménagements à visée pédagogique.

Thématique	Montants indicatifs des crédits État	Montants indicatifs des crédits du Conseil régional
Biodiversité sur les territoires	2 975 555 €	2 975 555 €

Mobilité multimodale

Transports collectifs et fret ferroviaire

Dans le cadre de la relance, l'État et le Conseil régional s'associent pour développer, moderniser et sécuriser les transports en commun et le réseau ferroviaire de transport de marchandises.

L'État et le Conseil régional prévoient ainsi de participer au financement des travaux de pérennisation du fret :

- ligne de fret Les Aubrais – Orgères, à hauteur respectivement de 1,73 M€ et de 2,572 M€ (cf. annexe 1) ;
- ligne de fret Auxy – Juranville – Montargis : financement du Conseil régional pour 1,245 M€ ;
- ligne de fret Gien – Nevoy : financement du Conseil régional pour 0,875 M€.

L'État et le Conseil régional participeront à la poursuite des opérations de mise en accessibilité des gares, à hauteur de 6 539 167 € au titre du plan de relance pour l'État, via la SNCF, et de 5 747 000 € pour le Conseil régional en faveur des gares de Chartres et de Châteaudun.

L'État prévoit de participer à la prévention du bruit ferroviaire à hauteur de 46 297 €, via la SNCF.

L'État participera également aux opérations de sécurisation des passages à niveau pour un total de 4 753 846 €, via la SNCF. Les opérations éligibles pourront notamment être identifiées par les comités départementaux, tels que définis par l'instruction gouvernementale du 27 janvier 2020 relative à la mise en œuvre du plan d'action pour améliorer la sécurisation des passages à niveau.

Ces financements de la SNCF au titre du plan de relance ne sont pas exclusifs d'autres crédits de droit commun de l'État.

L'État financera les études préalables aux travaux de la seconde ligne du tramway de Tours pour un montant de 4,6 M€, dont 1,8 M€ au titre de la relance (DSIL exceptionnelle) et 2,8 M€ au titre du CPER 2021-2027. Le Conseil régional apportera des financements complémentaires via le contrat régional de solidarité territoriale pour un montant à convenir avec la métropole.

Le Conseil régional prévoit de participer au financement de travaux de modernisation d'équipements pour la circulation des trains à hauteur de 33,5 M€ :

- Tour en fosse à Saint-Pierre-des-Corps : 12,5 M€ ;
- Atelier de maintenance à Chartres : 15 M€ ;
- Adaptation des voies de remisage à Tours, Orléans et Bourges : 6 M€.

Thématique	Montants indicatifs des crédits État	Montants indicatifs des crédits du Conseil régional
Soutien au fret ferroviaire	1 730 000 €	4 692 000 €
Accessibilité des gares	6 539 167 € (SNCF)	5 747 000 €
Bruit ferroviaire	46 297 € (SNCF)	-
Sécurisation des passages à niveau	4 753 846 € (SNCF)	-
Réseau ferroviaire	-	33 500 000 €
Réseau de transport urbain	4 600 000 € dont 1 832 914 € au titre de la relance (DSIL exceptionnelle)	-

Fluvial

L'État, à travers son établissement public Voies navigables de France, prévoit de financer des travaux de restauration et de modernisation sur le canal latéral à la Loire et le canal de Briare pour un montant de 4,75 M€.

Thématique	Montants indicatifs des crédits État	Montants indicatifs des crédits du Conseil régional
Voies navigables	4 750 000 €	-

Renforcement des ponts des collectivités territoriales

Afin d'améliorer l'état structurel des ouvrages d'art routiers des petites collectivités territoriales, l'État prévoit d'apporter un financement d'1,9 M€ à la remise en état de ponts. La sélection des projets financés par l'État sera réalisée à partir d'un état des lieux effectué par le Cerema.

Thématique	Montants indicatifs des crédits État	Montants indicatifs des crédits du Conseil régional
Renforcement des ponts des collectivités territoriales	1 897 216 €	-

Mobilités actives

Le développement de l'usage du vélo constitue une solution de mobilité plus respectueuse de l'environnement. Le Conseil régional prévoit de financer les projets de mobilités actives à hauteur de 10,2 M€, notamment des pistes cyclables et des places de stationnement sécurisé.

Thématique	Montants indicatifs des crédits État	Montants indicatifs des crédits du Conseil régional
Mobilités actives	-	10 200 000 €

d) Synthèse

L'État et le Conseil régional prévoient ainsi d'engager respectivement 290,9 M€ et 120,4 M€ dans le cadre du présent accord.

Au-delà des thématiques précédemment identifiées, l'État et le Conseil régional s'engagent à favoriser, par leur action conjointe, la mise en œuvre de l'ensemble des mesures du plan France Relance et du plan de relance européen en région. Ils mobiliseront à cette fin leurs moyens d'accompagnement et d'ingénierie auprès des porteurs de projet publics et privés de la région : services de l'État, Agence régionale de santé, établissements publics et opérateurs de l'État (Agence nationale de la cohésion des territoires, Ademe, ANAH, ANRU, Banque des territoires, Bpifrance, agences de l'eau), services du Conseil régional, Dev'Up, etc.

3. Gouvernance du pilotage et du suivi régional de la relance

Afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle du plan de relance et du présent accord, il est institué un « comité régional de pilotage et de suivi » (ci-après dénommé « le comité régional »).

Le comité régional a pour fonction :

- d'assurer l'information des citoyens, des collectivités et des entreprises de la région sur l'ensemble des mesures du plan de relance ;
- d'assurer le suivi des mesures déconcentrées du plan de relance ;
- de présenter l'application du plan de relance dans les territoires et de suivre son exécution financière ;
- de signaler au secrétaire général chargé du plan de relance les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ce plan.

Il effectue le suivi des actions du plan de relance, en particulier celles qui font l'objet du présent accord. Il est chargé du pilotage budgétaire des mesures et établit une synthèse mensuelle de ses travaux, qu'il adresse au secrétaire général chargé du plan de relance.

Le comité régional est présidé par le préfet de région, le directeur régional des finances publiques et le président du Conseil régional. Il est composé :

- du président du conseil économique, social et environnemental régional (CESER) ;
- des représentants des collectivités locales, notamment les Conseils départementaux, les métropoles, les communautés d'agglomération, les associations départementales des maires de France et les associations départementales des maires ruraux ;
- des présidents des chambres consulaires régionales ;
- des partenaires sociaux ;
- des représentants des organisations professionnelles ;
- des préfets de départements ;
- de la rectrice d'académie, de la secrétaire générale pour les affaires régionales, du sous-préfet à la relance placé auprès du préfet de région et des membres du comité de l'administration régionale de l'État ;
- des opérateurs de l'État impliqués dans la mise en œuvre du plan de relance (Bpifrance, Banque des territoires, Ademe, agences de l'eau...) ;
- des services du Conseil régional.

En ce qui concerne les représentants des collectivités locales, des partenaires sociaux et des organisations professionnelles, la composition du comité sera établie par le préfet de région et le président du Conseil régional. D'autres acteurs régionaux pourront par ailleurs être invités aux réunions en fonction de leur ordre du jour.

Le comité régional se réunit en format plénier au moins une fois par trimestre, avec une première réunion d'installation en janvier 2021. Les membres du comité régional sont consultés mensuellement sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan de relance en région établi par le « comité technique ». Cette consultation permet aux membres du comité régional de faire état des éventuelles difficultés rencontrées et d'alimenter la synthèse mensuelle adressée au secrétaire général chargé du plan de relance

Le secrétariat du comité régional sera assuré par le sous-préfet à la relance placé auprès du préfet de région.

Un « comité technique », également présidé par le préfet de région, le directeur régional des finances publiques et le président du conseil régional, se réunit tous les mois. Il est composé du sous-préfet à la relance placé auprès du préfet de région, des services de l'État en région et des services du Conseil régional. Il associe, à chaque fois que cela est nécessaire, les opérateurs de l'État et du Conseil régional. Ce comité technique effectue un suivi de l'ensemble des projets relevant du comité régional afin de pouvoir rendre compte de leur avancement

Afin d'assurer la cohérence de la mise en œuvre du plan de relance sur l'ensemble du territoire de la région, l'État et le Conseil régional conviennent de la possibilité de consulter en tant que de besoin les comités départementaux du plan de relance, instaurés par chaque préfet de département, sur des sujets les concernant ou de leur déléguer le suivi d'une ou plusieurs mesures clairement identifiées.

A Orléans, le

Le Préfet de la région
Centre-Val de Loire

Le Président du Conseil régional
Centre-Val de Loire

François BONNEAU

Projet de maquette de l'accord régional de relance Centre-Val de Loire

Axe thématique n°1 : Renforcer l'attractivité du territoire		
	Crédits Etat	Crédits Conseil régional
Développement économique	-	3 450 000
<i>Pour rappel : PIA4 régionalisé 21-22</i>	<i>11 448 000</i>	<i>11 448 000</i>
Fonds pour renforcer les fonds propres des PME	-	1 000 000
Tourisme	-	2 000 000
Ecosystème pour la transition écologique et numérique des entreprises	-	450 000
Emploi-formation	35 648 567	-
PIC parcours qualifiant pour les jeunes	27 181 000	-
Revalorisation de la rémunération des stagiaires adultes	4 699 278	-
Revalorisation de la rémunération des stagiaires jeunes	3 768 289	-
Enseignement supérieur	35 850 261	-
Rénovation énergétique des bâtiments d'enseignement supérieur	35 850 261	-
Transition numérique	718 000	-
Ressources numériques pédagogiques	718 000	-
Sous total Axe n° 1	72 216 828	3 450 000

Axe thématique n°2 : Renforcer la cohésion territoriale et sociale		
	Crédits Etat	Crédits Conseil régional
Santé	89 348 847	12 686 100
Séjour de la santé: bâtimentaire et équipements hospitaliers	79 050 667	-
Création de place en IFAS	4 884 180	1 178 100
Création de place en IFSI	3 414 000	3 408 000
IFSI-IFAS Châteauroux - Investissements	2 000 000	5 800 000
MSP, centres de santé	-	2 300 000
Cohésion du territoire	29 642 972	14 324 053
Densification et renouvellement urbain	6 324 053	6 324 053
Revitalisation des centres-villes	-	8 000 000
Campus d'enseignement supérieur par apprentissage - Lahitolle (Bourges - 18)	1 318 919	-
Maison internationale de la cosmétique (Chartres - 28)	2 000 000	-
DSIL exceptionnelle	20 000 000	-
Inclusion numérique	7 000 000	-
Culture	23 286 656	8 000 000
Plan cathédrale	11 900 000	-
Investissements pour les équipements patrimoniaux	4 357 836	-
Restauration des MH (hors Etat)	3 728 820	-
Restauration des MH (centre des monuments nationaux)	2 000 000	-
Fonds de transition écologique des institutions de création en région	1 300 000	-
Projets culturels du Conseil régional	-	8 000 000
Sports	-	5 000 000
Sous total Axe n°2	149 278 475	40 010 153

Projet de maquette de l'accord régional de relance Centre-Val de Loire

Axe thématique n°3 : Accélérer la transition écologique et énergétique		
	Crédits Etat	Crédits Conseil régional
Rénovation énergétique des bâtiments publics (hors Etat)	40 619 601	15 000 000
Sensibilisation aux enjeux climatiques	-	550 000
Projets Alimentaires Territoriaux	4 250 000	4 250 000
Biodiversité sur les territoires	2 975 555	2 975 555
Mobilité multimodale	21 549 440	54 139 000
Soutien au fret ferroviaire	1 730 000	4 692 000
Accessibilité des gares	6 539 167	5 747 000
Bruit ferroviaire	46 297	-
Sécurisation des PN	4 753 846	-
Réseau ferroviaire	-	33 500 000
Réseau transport urbain - Tramway Tours Métropole Val de Loire	4 600 000 (dont 1 832 914 € au titre de la relance - DSII)	-
Voies navigables	4 750 000	-
Renforcement des ponts des CL	1 897 216	-
Mobilités actives	-	10 200 000
Sous-Total Axe n°3	69 394 596	76 914 555
TOTAL GENERAL	290 889 899	120 374 708